



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune d'Angerville-la-Campagne se sont réunis à 19h30 en salle du Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1er juillet 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Dossang Guy, Méliand Gérard, Mouny Céline, Olivier Christophe, Chevalier Mélanie, Gronowski Thierry, Leclercq Nathalie, Mari Pascal, Jacquemin Magaly, Tredez Guillaume.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Danière Eleonore a donné pouvoir à Tredez Guillaume,
Cassar Claudine a donné pouvoir à Chevalier Mélanie,
Coffi Gatien a donné pouvoir à Olivier Christophe.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Bagot Laurence et Bonou Daniel.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Mouny Céline est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu du 02 juin 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

➤ Avis de principe de rétrocession

La commune a été sollicitée par la société Nexity foncier conseil pour l'acquisition à titre gratuit des ouvrages communs du lotissement le Pré aux fraises en vue de leur incorporation dans le domaine public de la voirie, des trottoirs, des espaces verts, des réseaux de l'éclairage public et des ouvrages hydrauliques du lotissement.

➤ Convention de prestation de services avec EPN

Cette convention concerne des demandes ponctuelles de petits travaux (comprenant agents, matériel et matériaux), comme par exemple : un nouveau panneau sur la route départementale, le nettoyage du trottoir le long de la départementale, ...

Les tarifs sont délibérés par l'Agglo, révisés annuellement jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

➤ Dispositif de référent signalement

Ce dispositif est prévu pour signaler et traiter des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes envers les agents. Pour une commune affiliée, le coût d'un signalement est de 365 euros contre 635 euros pour une commune non affiliée.

➤ Créances non recouvrées

Une Décision Modificative de 680,18 euros est nécessaire.

Divers

➤ SIEGE - Programmation 2022 : la liste des travaux souhaités (enfouissement des lignes électriques, remplacement des lampes à mercure) est à envoyer avant le 31 juillet 2021.

➤ Courrier de plainte de bruits envers un foyer rue du parc.

➤ Explication sur la somme budgétaire accordée à l'école (depuis l'abandon de la Caisse des écoles, le don et la subvention).

➤ Retour et partage des infos importantes données lors de la conférence des maires du 15 juin 2021.

➤ Mardi 13/07 : Guy a rdv avec Transurbain au sujet de la problématique de desserte pour le collègue d'affectation Jean Jaurès.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Date du prochain conseil : 08/09/2021 à 19h30.